

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DONNEZAC**

Nbre de Conseillers en exercice 15
Présents 12
Votants 12

OBJET : ATTRIBUTION SUBVENTIONS
ASSOCIATIONS 2025

DELIBERATION n° 2025-05-05

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 avril, le Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François JOYÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2025

PRESENTS : Jean-François JOYÉ, Jean-Marie HÉRAUD, Franck CHASSIN, Patrice SOPENA, Dominique DIDIER, Marie-Pascale FEBVIN, Régine LAMBERT, Claudine HÉRAUD, Jean-Michel PICQ, Laurent QUÉRION, Thierry COURJAUD, Virginie FAURE,

ABSENTS-EXCUSES : Bernard ARDOIN, Jean-Pierre GENAIN, Benoit VIAUD.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Marie HÉRAUD

Considérant l'intérêt de soutenir les associations dans leurs actions ; Monsieur le maire propose au conseil municipal les subventions suivantes :

RELATION DE VOTE DU BUDGET

Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		0,00
		4 730,00
ACCA DE DONNEZAC	Autre personne de droit public	460,00
BDX-SAINTE CYCLO	Autre personne de droit public	100,00
CIE 16 ANS D'ECART	Autre personne de droit public	460,00
CLUB DES AVENTURIERS	Autre personne de droit public	460,00
CLUB DES GENETS	Autre personne de droit public	460,00
COMITE CANTONAL	Autre personne de droit public	50,00
COMITE DES FETES DE DONNEZAC	Autre personne de droit public	460,00
COMITE DE JUMELAGE MONTENDRE ONDA	Autre personne de droit public	100,00
CYCLO CLUB DONNEZAC	Autre personne de droit public	460,00
LES PETITES AIGUILLES	Autre personne de droit public	460,00
L'IMAGINARIUM	Autre personne de droit public	460,00
LES VIELLES BIELLES DE DONNEZAC	Autre personne de droit public	250,00
LA MAISON POP'	Autre personne de droit public	200,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS DE LA H-G	Autre personne de droit public	100,00
CLUB DES DROVERS	Autre personne de droit public	250,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- Approuver le tableau récapitulatif des subventions allouées aux associations pour l'année 2025.
- Modifier le montant de la subvention attribuée au club des Drosers, en la portant de 250 € à 460 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 14/04/2025

Le Maire
J-F JOYÉ

Secrétaire de séance
Jean-Marie HÉRAUD

Affiché le : 14 AVR. 2025
Transmis au représentant de l'état :

14 AVR. 2025

